



Parlons-en

09/11/16

Spécial « Morts de la rue »



Présence d'environ 33 personnes.

DÉCÈS ET PARTAGE DES INFORMATIONS

Le débat s'est principalement porté sur le **PARTAGE D'INFORMATIONS AU NIVEAU DES PERSONNES SANS-ABRI DÉCÉDÉES** durant l'année. Plusieurs situations et questions émergent :

- Une personne fait part avec grande tristesse de la disparition de son frère. Elle n'a appris son décès que plusieurs mois plus tard et via internet.
- Un travailleur évoque la situation où il a lui-même dû annoncer le décès à la famille alors que la personne était décédée à l'hôpital. Est-ce le rôle des travailleurs ? Quel est le rôle des hôpitaux ?
- Seulement deux travailleurs présents à un enterrement (ni famille, amis ou autres travailleurs).

Le débat s'articule autour de la question : qui doit jouer ce rôle d'informateur ? Est-ce la tâche des travailleurs sociaux ? Est-ce l'hôpital quand le décès se passe là-bas ? Est-ce la police qui doit intervenir ? Les travailleurs du CPAS ? Les travailleurs de rue ?

COMMENT AMÉLIORER LE PARTAGE D'INFORMATION ? Pour rappel, les membres du collectif mort de la rue ont créé une adresse email afin de centraliser les informations à ce propos. Il revient à tout un chacun de collaborer. Il est également souligné qu'un travail avec les hôpitaux est nécessaire afin de transmettre au réseau le nom des personnes décédées. Il faudrait mettre en place une procédure.

mortsdelarue.charleroi@gmail.com

Une parole partagée pour lutter contre la grande précarité

COLLECTIF MORT DE LA RUE DE BRUXELLES

Ce Parlons-en a également été l'occasion d'accueillir le collectif des morts de la rue de Liège et **LE COLLECTIF DE BRUXELLES**. Ce dernier est venu afin de partager son expérience et d'informer sur leur manière de fonctionnement. Sur Bruxelles, une personne est engagée pour coordonner le projet. Ils ont créé au fur et à mesure des années un réseau de 150 contacts (hôpitaux, acteurs de terrain, personnes en rue, citoyens, etc.). Une fois que le décès d'une personne est confirmé, ils envoient l'annonce à l'ensemble de ce listing. Ils ont également un bon contact avec le service d'aide aux victimes de la police. En outre, une quinzaine de personnes se voient une fois par mois pour partager leur vécu. Ils participent à certains enterrements dans les 18 communes de la région. Pour la cérémonie des morts de la rue, ils vont le 02/11 au cimetière de Bruxelles pour une commémoration et tous les cinq ans ils font le tour des cimetières. Prochainement, le collectif des morts de la rue de Charleroi ira à son tour à la rencontre du collectif bruxellois.

TERMINOLOGIE

Un autre débat sur le **TERME « MORTS DE LA RUE »** a également eu lieu. Faut-il garder ce nom ? Le collectif s'est déjà penché sur la question mais ne voit aucune alternative qui conviendrait. De plus, cette dénomination est reconnue dans d'autres endroits à Bruxelles notamment mais aussi en France.

Cette discussion autour de l'appellation débouche sur une autre question importante : **pourquoi sont-ils décédés ?** Leur santé ? L'hypothermie ? Certains sans-abri veulent-ils vraiment s'en sortir ?

Le prochain Parlons-en aura lieu le 7 décembre à 10h au Relais social